



Detention de cannabis en milieu carceral

Par **LILI_old**, le **09/06/2007 à 13:56**

bonjour,rnrn Mon ami est actuellement incarcere en maison d'arret suite à recidive d'alcool au volant apres suspension de permis jusqu'au 31 12 2007rn Il est en semi liberte depuis le 1er fevrier et conditionnable à partir du 11 juin 2007.rn Mais en rentrant à la maison d'arret le 4 juin, a ete trouve du cannabis sur lui lors de la fouille.rn Actuellement, il est en attente de commission disciplinaire de la maison d'arret et de déliberation du JAP quand à son aménagement de peine.rnrn Alors ma question est sur ce qui est possible de faire pour au moins conserver sa semi liberte, ou est ce qu'il ne faut pas trop bouger du fait de la gravite de l'acte en milieu carceral?rn Existe t-il des solutions?

Par **Jurigaby**, le **09/06/2007 à 16:08**

Bonjour.rnrnEssayer de vous défendre devant le JAP, c'est ce dernier qui est un peu la "maitre" dans l'aménagement de la peine.rnrnMaintenant, il n'y a pas grand chose à faire mis à part essayer de vous expliquer sur ce geste.